

En bref

CORRECTIONNELLE

Une condamnation « gagnant-gagnant »

« Devant un tribunal, on ne peut pas toujours gagner. Mais je fais le pari qu'on peut jouer gagnant-gagnant, à la fois pour mon client et pour la société. » Telle était la citation complète de M^e Sylvain Pont, que nous n'avions que partiellement rapportée dans nos colonnes lundi

en page 15. Cet avocat niçois défendait un Turinois accro aux jeux d'argent, jugé à Nice en correctionnelle pour s'être introduit au casino Ruhl avec une fausse pièce d'identité. Alors qu'il redoutait d'être écroué, étant par ailleurs suspecté d'escroquerie, le prévenu avait vu avec soulagement sa peine réduite à 6 000 € en jours-amendes.